




**LOTISSEMENT
 "LES NOYERS"**
 Plan de commercialisation
 Provisoire

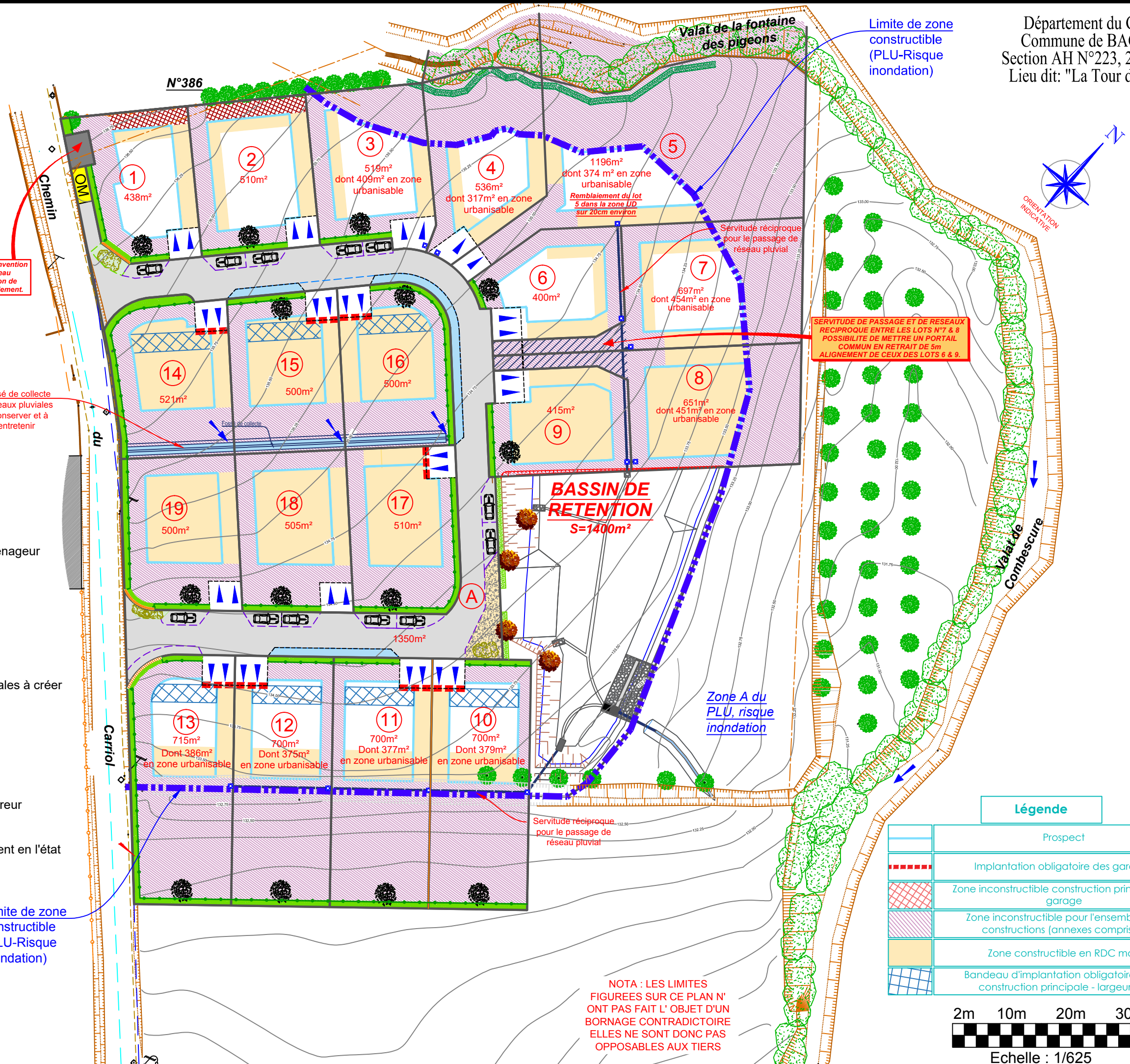
LEGENDE

-  Application Cadastre
-  Bord chemin
-  Mur
-  Clôture
-  Fossé
-  Talus
-  Poteau EDF / PTT
-  Regard
-  Bouche à clef
-  Limite de zone urbanisable
-  Haies projetées réalisées par l'aménageur avec clôture en recul
-  Accès privatif non clos des lots
-  Parking communs
-  Noüe, tranchée drainante ou
-  Fossé d'évacuation des eaux pluviales à créer
-  Espace vert
-  Espace piétonnier en accompagnement de la chaussée
-  Arbre projeté, à planter par l'acquéreur
-  Ripisylve à conserver impérativement en l'état

Terrain mis à disposition par convention avec le gestionnaire de réseau d'électricité pour l'implantation de l'équipement public de raccordement.

Fossé de collecte des eaux pluviales à conserver et à entretenir

Limite de zone constructible (PLU-Risque inondation)



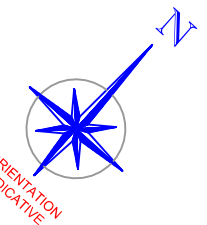
SERVITUDE DE PASSAGE ET DE RESEAUX RECIPROQUE ENTRE LES LOTS N°7 & 8 POSSIBILITE DE METTRE UN PORTAIL COMMUN EN RETRAIT DE 5m ALIGNEMENT DE CEUX DES LOTS 6 & 9.

BASSIN DE RETENTION
 S=1400m²

Zone A du PLU, risque inondation

Servitude réciproque pour le passage de réseau pluvial

NOTA : LES LIMITES FIGUREES SUR CE PLAN N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UN BORNAGE CONTRADICTOIRE ELLES NE SONT DONC PAS OPPOSABLES AUX TIERS



Légende	
	Prospect
	Implantation obligatoire des garages
	Zone inconstructible construction principale et garage
	Zone inconstructible pour l'ensemble des constructions (annexes comprises)
	Zone constructible en RDC max
	Bandeau d'implantation obligatoire de la construction principale - largeur 3m

